

ou salle double – pour examiner si vraiment l’infrastructure a été conçue de manière à répondre aux besoins sportifs.

– Modifié selon proposition de la commission.<sup>1</sup>

ART. 17

**Le Rapporteur.** L’article 17 indique principalement que le mouvement Jeunesse et Sport est dirigée par le Service des sports.

– Adopté.

ART. 18

**Le Rapporteur.** L’article 18, qui traite des voies de droit, n’exige pas de commentaires particuliers.

**La Commissaire.** Il apporte juste une particularité: c’est que nous ouvrons la voie de la réclamation puisque nous sommes dans un domaine où il y a beaucoup de bénévoles et d’associations. Avant qu’ils ne s’adressent formellement au tribunal, qu’ils puissent s’adresser à l’autorité qui a statué.

– Adopté.

ART. 19

**Le Rapporteur.** La commission note simplement avec satisfaction que l’entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**La Commissaire.** Je peux confirmer effectivement le texte légal.

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

## **Postulat P2062.09 Christine Bulliard/Josef Fasel**

**(intégration des compétences de la vie quotidienne – économie familiale en tant que branche obligatoire)<sup>2</sup>**

### **Prise en considération**

**Bulliard Christine (PDC/CVP, SE).** Dans notre postulat, que le Conseil d’Etat accepte, Joseph Fasel et moi-même demandons que les compétences de la vie quotidienne – économie familiale, fassent l’objet d’un enseignement en tant que branche obligatoire à tous les degrés. Nous attendons du Conseil d’Etat des informations pour savoir comment dans les deux plans

d’études, le Plan d’études romand (PER) pour la partie romande et le Lehrplan 21 pour la partie alémanique, vont en tenir compte. Nous remercions le Conseil d’Etat pour sa réponse positive. Le PER a été adopté le 26 mai et fixe les attentes fondamentales que tous les élèves devraient atteindre. Il est organisé selon trois entrées: les domaines disciplinaires, la formation générale et les capacités transversales. Notre thématique se situe dans les domaines disciplinaires corps et mouvements. Le Lehrplan 21 est à ses débuts et les cantons ont commencé à fixer des principes fondamentaux à son élaboration. Il est important aujourd’hui de vous faire part de quelques informations, également en ce qui concerne des personnes du terrain, afin de pouvoir sensibiliser et de mettre tout en œuvre pour mieux intégrer ces compétences du quotidien grâce à des personnes, des enseignants formés. Pour ce faire, il faut les intégrer impérativement dans la grille horaire des cycles I, II et III.

Wir haben in unserem Land ein Analphabetentum in Haushalts- und Familienführung. Es ist erschütternd, wie naiv Führungskräfte in Wirtschaft, Politik und Medien Alltagsprobleme im Haushalt und in der Familie wahrnehmen. «Aktuelle Konsum- und Ernährungsgewohnheiten und die Veränderungen der Familienstrukturen führen zu gesellschaftspolitischen Konsequenzen.» Dies generiert enorme volkswirtschaftliche und gesundheitliche Kosten, respektive stellt eine Belastung für die Umwelt dar.

In den beiden Lehrplänen sind Inhalte aus Alltagskompetenz, Hauswirtschaft, Ernährung und Verbraucherbildung verschiedentlich aufgeführt; jedoch ohne Festlegung von Stundengefässen. Dies ist aber zentral wichtig. Ein Beispiel: Diese Alltagskompetenzen sind im PER im Bereich «corps et mouvement» angesiedelt. Ohne ein festes Stundengefäss müsste eine Kürzung der Turnstunden stattfinden, was niemand will. Wissen um gesunde Ernährung ist bei jungen Menschen vorhanden, wird aber nicht umgesetzt. Krankheiten wie Anorexie, Übergewicht sind an der Tagesordnung. Die grösste Herausforderung ist es, von der Ebene des Wissens auf die Ebene des Handelns zu gelangen. Verhaltensänderungen müssen täglich geübt werden. Einzelne Gesundheitstage sind ungenügend, weil sie nicht nachhaltig sind.

Economie familiale, compétences au quotidien, demain. Il y a cent ans, M<sup>me</sup> la Commissaire, un de vos prédécesseurs, pour ne pas le nommer Georges Python, a introduit cette branche dans la grille horaire obligatoire. Laissons donc parler le passé. L’intention de renforcer apparaît clairement dans la réponse à notre postulat. Cela nous réjouit. L’aménagement concret des grilles horaires est dans la compétence des cantons. 15% sont à partager, à distribuer. Une heure annuelle pour cette branche si importante est nécessaire. Je terminerai par les trois points à suivre tirés du communiqué de presse de la CIIP. Ce sont les moyens d’enseignement, la formation des enseignants et pour terminer la dotation horaire. Je vous remercie de soutenir notre postulat dans ce sens.

**Brodard Jacqueline (PDC/CVP, SC).** Actuellement, trop de personnes ne se soucient plus guère de leur alimentation et sont peu scrupuleuses de leurs habitu-

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1013ss.

<sup>2</sup> Déposé et développé le 8 octobre 2009, BGC p. 1822; réponse du Conseil d’Etat le 23 mars 2010, BGC pp. 869ss.

des de consommation. Dans ce domaine, des habitudes néfastes engendrent un mal-être général ainsi que des problèmes de santé conséquents. A terme, la collectivité devra payer cher pour essayer de réparer des dommages. Par conséquent, il est primordial d'informer nos enfants afin qu'ils adoptent très tôt des comportements adéquats qui préservent leur santé tant physique que psychique. Nous avons le devoir de les initier à devenir des consommateurs avertis, capables d'effectuer des choix judicieux. J'ose espérer, chers collègues, que cette éducation se fait encore dans la majorité de nos familles. En tant que politiciens, nous avons intérêt à ce que les notions de compétence de vie soient transmises tout au long de l'école obligatoire et que l'enseignement de l'économie familiale soit moins ténu dans les plans d'étude du cycle d'orientation. Cette branche doit être considérée au sens large et comprendre entre autre les domaines de la nutrition en général, l'importance d'une alimentation équilibrée et la préparation des repas en particulier. Les notions d'hygiène et la démonstration pratique des travaux à effectuer dans le ménage mériteraient d'être approfondies, car la gestion de la vie quotidienne n'est simple qu'en apparence. Nos jeunes doivent prendre conscience des conséquences de leur comportement et c'est à nous de leur donner les outils nécessaires et utiles afin qu'ils développent des compétences qui leur permettront de maintenir ou d'améliorer leur santé. Cet enseignement est une mesure efficace, leur servant à tendre vers un mieux-être. Un esprit sain dans un corps sain. Pour atteindre cet idéal, les bonnes habitudes doivent être prises dès le plus jeune âge. La réponse du Conseil d'Etat au postulat va dans le bon sens, puisque ce dernier affirme que la branche économie familiale trouvera toujours une place dans la grille horaire du degré du cycle d'orientation. Gageons que dans notre canton, les objectifs fixés en la matière répondent aux soucis de nos collègues Bulliard et Fasel. Le groupe démocrate-chrétien insiste afin que les dotations horaires soient suffisantes pour y parvenir. Tenant compte de ces considérations, notre groupe soutient ce postulat.

**Piller Valérie (PS/SP, BR).** Le groupe socialiste a pris connaissance du postulat de nos collègues Bulliard et Fasel sur l'intégration des compétences de la vie quotidienne, économie familiale en tant que branche obligatoire. Nous sommes aussi convaincus de l'importance de l'enseignement de l'économie familiale. En effet, si des thèmes comme l'éducation nutritionnelle étaient discutés dès le primaire, les problèmes liés au poids, que ce soit l'obésité ou l'anorexie par exemple, seraient peut-être en diminution.

Une alimentation équilibrée et un comportement adéquat en la matière constituent des facteurs économiques importants pour ce qui est de la santé publique. D'après une étude de l'Office fédéral de la santé publique, il est clairement rapporté que l'enseignement de l'alimentation peut et doit être amélioré, par exemple au moyen de programmes spéciaux relevant de la formation de base, d'activités pratiques interdisciplinaires, d'une sensibilisation accrue des enseignants, d'un enseignement de type «ateliers» ou de la collaboration de spécialistes externes. Le thème de l'alimentation joue un rôle central à l'école et occupe une place très

importante en promotion de la santé. L'alimentation doit faire partie des programmes d'étude à tous les niveaux de la scolarité, de l'école enfantine jusqu'au secondaire II. Nous sommes très heureux de constater que dans le nouveau plan d'études romand l'alimentation tient un rôle très important dès l'école enfantine. Nous ne pouvons que nous réjouir de sa mise en place. Le présent postulat s'intègre aussi dans le concordat HarmoS. Le groupe socialiste aura dès lors un œil attentif lors de la mise en consultation du Plan d'études romand et du Lehrplan 21. Tous les enfants auront besoin tôt ou tard des compétences dans le domaine de la vie quotidienne, raison pour laquelle ces compétences doivent faire partie intégrante de tous les plans d'études, indépendamment de leur appartenance linguistique. Dans ce sens le groupe socialiste soutiendra ce postulat.

**Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR).** Après avoir pris connaissance de ce postulat et de la situation actuelle en matière d'enseignement de l'économie familiale, le groupe libéral-radical a dressé les constats suivants. Si le canton de Fribourg soutient l'idée que l'économie familiale continuera de faire partie de la grille horaire du degré III cycle d'orientation, on constate que dans les cycles I et II on continuera à effleurer le sujet. L'école a pourtant un rôle à jouer en matière d'éducation et de prévention à la santé, la nutrition y étant une composante importante. Cependant, le rôle prépondérant reste et doit rester aux parents. Ce sont eux les premiers responsables de l'éducation et ceci est bien apparent dans la loi scolaire. Néanmoins, l'école se doit quand même d'éduquer à la nutrition dès le plus jeune âge et de prévenir ainsi les problèmes de surpoids et d'obésité trop présents dans notre société. L'éducation nutritionnelle, au goût, à la consommation, a toute sa place, aussi bien à l'école obligatoire qu'au CO ou encore au collège. Cette éducation doit s'appuyer sur des mesures concrètes, notamment par des recommandations concernant les collations, les goûters, les repas à l'école, tendance qui ira encore en augmentant suite à l'introduction des horaires blocs. Ceci apprendra aux élèves dès le plus jeune âge à avoir des comportements alimentaires responsables. L'école peut aussi être un lieu de débat sur l'ensemble de ces questions afin que les élèves puissent se forger un esprit critique et devenir attentifs à la qualité de leur santé au sens large du terme, puisqu'il n'y a pas seulement la nutrition qui entre dans ce domaine.

L'éducation revient aux parents, mais parfois l'inverse peut aussi exister. Tout ce programme d'éducation à la santé peut être intégré dans les différentes branches enseignées, dès l'enseignement à l'école primaire, sans surcharger la grille horaire qui n'est pas extensible à souhait. La promotion de la santé est indissociable de la politique d'éducation globale et l'économie familiale en fait partie. A ce propos, lorsque l'on parle de terminologie, je trouve un peu ringarde l'expression «économie familiale». En effet, il serait plus approprié aujourd'hui de parler d'éducation à la santé. Nous savons également qu'un concept d'éducation à la santé a été élaboré dans le canton. Je demanderai à notre conseillère d'Etat quelles actions ont déjà été dévelop-

pées dans ce cadre et quelles sont les écoles qui ont déjà été concernées.

Avec ces considérations le groupe libéral-radical soutiendra dans sa grande majorité ce postulat.

**Frossard Sébastien** (*UDC/SVP, GR*). A sa majorité, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra le postulat relatif à l'économie familiale comme branche obligatoire. Le nouveau module de cycle III s'appelle «consommation responsable». En France, ils appellent cela le «consommateur» qui est fondamental pour le choix des produits et le tri des déchets. A titre personnel, je suis l'ancien président de l'Association agro-image qui a pour but de sensibiliser les élèves des CO, durant les cours d'économie familiale, aux productions agricoles. J'étais assez étonné d'écouter des élèves de 15 ans qui n'avaient que peu de connaissance sur la provenance des produits, sur la lecture des emballages, les normes de production et les saisons des fruits et légumes. Si savoir cuisiner est vital pour se nourrir sainement et équilibré, savoir cuisiner c'est aussi développer le caractère sensitif et acquérir le savoir-faire culinaire.

**Fasel-Roggo Bruno** (*ACG/MLB, SE*). Unsere Fraktion hat das Postulat von Kollegin Bulliard und Kollege Josef Fasel zur Kenntnis genommen und unterstützt dieses einstimmig mit folgender Überlegung (ohne dass ich die Aspekte meiner Vorrednerinnen und Vorredner nochmals wiederhole): Alltagskompetenzen und Hauswirtschaft sind in der heutigen modernen und schnelllebigen Zeit nicht mehr wegzudenken, damit nachhaltig Kosten eingespart werden können. Deshalb sind wir auch der Meinung, die Integration der beiden Fächer sollte schon früher als erst in der Orientierungsschule als Pflichtfach eingebunden werden. Wir befürworten aber auch, dass die deutschsprachigen Schülerinnen und Schüler im Lehrplan PER ab 2011 berücksichtigt werden. Gespannt warten wir die Projektberichte ab, die unsere Staatsrätin über die Umsetzung der beiden Lehrpläne PER und Lehrplan 21 vorlegen wird.

**Cotting Claudia** (*PLR/FDP, SC*). Par lettre du 4 février 2009, l'Association fribourgeoise de paysannes attirait l'attention des élus cantonaux concernant l'enseignement de l'économie familiale dans nos écoles. Les membres de l'Association ont le sentiment que la branche de l'économie familiale est de plus en plus sous-estimée par les politiciens. Je suis d'accord que les jeunes filles et jeunes garçons soient très tôt concernés par l'économie familiale. L'Etat est partie prenante de plusieurs projets, notamment dans la prévention, l'information et l'enseignement, comme indiqué dans le rapport du Conseil d'Etat. J'ai eu droit à de larges échos de l'apprentissage dispensé au cycle I: l'exercice des cinq sens, le sucré, le salé, l'acide, l'amer ... les types de boissons, etc. Je trouve nécessaire l'enseignement qui est aujourd'hui dispensé, mais je n'adhère pas à des programmes supplémentaires au détriment de cours nécessaires dans le parcours scolaire et des exigences que l'on demande à la fin de la scolarité obligatoire. L'économie familiale est d'abord du res-

sort de la famille, éducation donnée et partagée avec les parents. Je m'étonne qu'à aucun moment dans ce document il ne soit question de la famille et de son rôle dans la pratique. De nombreux jeunes n'ont d'autres occupations à la maison que d'être branchés à internet, facebook, nintendo et écouteurs sur les oreilles qui ne leur permettent même plus la communication. Vous dites dans la réponse qu'au cycle III vous allez intituler une discipline «consommation responsable», un module qui va permettre d'utiliser correctement divers appareils ménagers, de trier les déchets en pensant aux possibilités de recyclages et d'appliquer des techniques d'entretien en utilisant les produits adéquats. A mon avis, ce n'est pas un rôle de l'école de faire ce genre d'exercice, mais bien des parents. Je ne vais pas soutenir ce postulat. L'école ne peut pas remplacer la famille et l'Etat n'est pas providence. Je trouve que l'on demande beaucoup à nos enseignants et aux programmes scolaires, qui, finalement, d'années en années, remplacent la responsabilité familiale.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je remercie l'ensemble des personnes qui se sont exprimées en faveur du postulat. J'aimerais faire l'une ou l'autre remarque à ce sujet sans être trop longue.

Le Conseil d'Etat, à travers lui les cantons romands ou alémaniques, n'a pas l'intention de modifier les champs disciplinaires et d'ajouter des heures consacrées exclusivement à ces questions dans la grille horaire. Cela a été indiqué par plusieurs d'entre vous. La grille horaire n'est pas extensible de manière importante pour faire la place à ces éléments. On peut discuter des éléments liés à l'éducation par les champs disciplinaires, j'y reviendrai tout à l'heure, ou ce que l'on appelle des compétences transversales que M<sup>me</sup> la Députée Cotting a signalées – les cinq sens à l'école enfantine, les différents aspects que l'on peut amener à travers d'autres enseignements. En revanche et de manière claire, le Conseil d'Etat a dès le départ indiqué qu'il maintiendrait la grille pour le cycle III. On peut l'appeler éducation familiale. Aujourd'hui on peut l'appeler différemment. On cherche à trouver avec nos cantons voisins un nom commun. L'éducation familiale ne consiste plus seulement apprendre à cuisiner, mais aussi apprendre à faire des courses, apprendre à faire un budget familial, apprendre à repasser, à s'occuper du linge, avoir un comportement de consommateur responsable et de ce point de vue, il me paraît correct que ceci entre dans la grille du cycle d'orientation sous une branche disciplinaire que nous voulons maintenir. Le canton de Fribourg l'enseigne depuis plus de cent ans. Il n'a pas l'intention de stopper cet enseignement. Pour le plan d'études romand, nous sommes plus avancés, car le plan d'études a été adopté et existe. Nous essayons de transmettre les mêmes demandes pour le Lehrplan 21 pour la partie alémanique. En soit, la question des standards est en consultation pour les sciences naturelles. Actuellement, elle est en consultation jusqu'à la fin du mois d'août et donne un certain nombre d'objectifs dans la mesure où nous sommes dans l'enseignement des sciences naturelles aussi à ce sujet.

Dans la convention scolaire romande, 15% de la grille horaire est à disposition des cantons. Dans ce 15%, il

faut placer des branches spécifiques au canton. L'économie familiale en est une pour le cycle d'orientation. Je vous rappelle que la Constitution nous oblige à en placer une autre qui est celle de l'enseignement religieux dans l'ensemble du cycle. La marge des 15% va être rapidement occupée pour le canton de Fribourg. Nous avons en cours avec la Direction de la santé et des affaires sociales un concept d'éducation à la santé, santé comprise dans le sens large de l'Organisation mondiale de la santé, à savoir le bien-être physique et le bien-être mental et physiologique des jeunes. Nous avons eu une phase pilote qui a concerné quatre cycles d'orientation et des écoles qui y étaient rattachées. Il s'agit maintenant de déterminer la suite. Il s'agit avant tout de fixer un certain nombre de priorités, car nous ne pourrions pas tout mettre dans ce concept et ce plan d'études en tant que tel.

Le plan d'études a été adopté. Il entrera en vigueur en 2011. Nous aurons quatre ans pour le mettre en vigueur. Le Lehrplan 21 est prévu pour une entrée en vigueur à la rentrée 2014 avec également un délai. Nous aurons l'occasion dans le cadre des rapports que nous déposerons au fur et à mesure de donner les informations nécessaires à ce sujet.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 74 voix contre 3. Il y a 1 abstention.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 74.*

*Ont voté non:*

Cotting (SC, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP). *Total: 3.*

*S'est abstenu:*

Ith (LA, PLR/FDP). *Total: 1.*

## Election judiciaire<sup>1</sup>

*Résultat du scrutin organisé en cours de séance*

### Un-e juge suppléant-e auprès du Tribunal du Lac

Bulletins distribués: 96; rentrés: 95; blancs: 4; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élue *M<sup>me</sup> Cilette-Anne Marchand*, à Morat, par 81 voix.

### Postulat P2057.09 Jean-Pierre Dorand/ Pierre-Alain Clément (étude d'un projet de train-tramway entre Belfaux et Fribourg)<sup>2</sup>

*Prise en considération*

**Clément Pierre-Alain** (PS/SP, FV). J'aimerais tout d'abord remercier le Conseil d'Etat d'accepter le postulat déposé en commun avec M. le Député Jean-Pierre Dorand. Ce postulat, déposé le 19 juin 2009, n'envisageait pas la solution du MAF (Métro Agglomération Fribourg) dont a parlé la presse encore aujourd'hui, ce dernier développement étant pour l'instant une piste de réflexion nouvelle en ce qui concerne des solutions techniques possibles. Pour nous, la question fondamentale est celle d'avoir, pour les années 2020, une vision du développement des axes de transport dans le Grand Fribourg et de s'interroger notamment sur la pertinence d'un moyen de transport public en site propre.

Dans ce sens, un train-tramway, solution plutôt aérienne, ou un métro, importe moins pour l'instant. J'ai lu comme vous diverses prises de position et j'en retiens pour l'instant les éléments fondamentaux suivants:

Je me répète et c'est pour moi fondamental: il est de la plus haute importance, dans le contexte du développement du centre du canton appelé d'ici quelques années à héberger plus de 100 000 habitants, d'avoir très rapidement un concept global, intégral, en ce qui concerne le développement tant des transports publics que des transports privés et de la mobilité douce.

Deuxième remarque: cette vision n'est absolument pas incompatible avec la notion du RER destiné à relier votre capitale depuis le sud, par l'intermédiaire de l'axe Bulle-Romont-Fribourg, depuis l'ouest, par l'axe Estavayer-Payerne-Fribourg et depuis le nord, par l'axe Chiètres-Morat-Fribourg.

Troisième et dernière remarque: le pilotage de cette vision – et à ce titre je me réjouis de la position du Conseil d'Etat – doit être assuré par le canton en concertation évidemment étroite avec l'agglomération, les communes concernées et notre entreprise de transport.

C'est dans cet état d'esprit que je vous remercie également d'accepter notre postulat.

<sup>1</sup> Préavis pp. 1039ss.

<sup>2</sup> Déposé et développé le 19 juin 2009, BGC p. 1161; réponse du Conseil d'Etat le 27 avril 2010, BGC p. 868.